

Le 18 mars 2024, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe COMMERÇON, Maire.

Présents : MM. Philippe COMMERÇON, Christian PERRAUD, Michel ANDRÉ, Laurent CLÉMENT-ROBIN, Fabrice ANDRÉ, Serge MAITRE, Stephan OLCZAK et Mmes Muriel DERRUAZ, Margarita MARTIN DELGADO, Sophie PICOD et Laurence ROI.

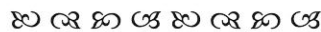
Absents excusés : M. Éric GIROUX qui a donné pouvoir à M. Christian PERRAUD, M. Thierry MENNETRIER qui a donné pouvoir à M. Stephan OLCZAK, et Mme Véronique CHARLOT qui a donné pouvoir à Mme Laurence ROI.

Secrétaire de séance : Mme Muriel DERRUAZ.

Nombres de Membres :

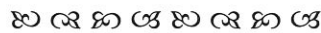
En exercice : 14 - Présents : 11 - Votants : 14

Le quorum est établi, la séance du conseil municipal peut démarrer.



Ordre du jour de la séance :

- Arrêt du Procès-Verbal du 12 février 2024
- Délibération : Organisation du Temps Scolaire - Rentrée 2024
- Délibération : Convention avec le Sou des écoles concernant la prise en charge des spectacles de théâtre, à destination des enfants de l'école, du 01-01 au 30-06-2024
- Préparation des budgets primitifs 2024
- Questions diverses



ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DU 12 FÉVRIER 2024

À l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 12 février 2024 est arrêté par le conseil municipal, sans observation.

M. le Maire et Mme DERRUAZ, secrétaire de séance, ont signé le PV.

DÉLIBÉRATION N° 12-24 : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE - RENTRÉE 2024

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations liées à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Vu le vote au conseil d'école du 7 mars 2024, où il ressort le maintien à la semaine de 4 jours,

Le Maire demande donc au conseil de se positionner afin de définir l'organisation scolaire à compter de la rentrée scolaire 2024.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

EST FAVORABLE au maintien à la semaine scolaire sur 4 jours, à compter de la rentrée scolaire 2024.

Les horaires seront reconduits à l'identique.

DIT que la présente délibération sera adressée à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de MÂCON.

DÉLIBÉRATION N° 13-24 : CONVENTION AVEC LE SOU DES ÉCOLES CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DES SPECTACLES DE THÉÂTRE, À DESTINATION DES ENFANTS DE L'ÉCOLE, DU 01-01 AU 30-06-2024

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Théâtre Scène Nationale de MÂCON a construit un partenariat avec les communes du Val Lamartinien, à destination des enfants des écoles, en organisant des spectacles sur le territoire, du 01-01-2024 au 30-06-2024.

Les frais des spectacles et des transports seront facturés par la Commune de LA ROCHE VINEUSE, directement à la Commune de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES.

Toutefois les coûts des spectacles seront pris en charge par le Sou des écoles de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES, pour un montant total de 905,00 €.

Les coûts de transport seront pris en charge par la Commune de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES, pour un montant total de 417,00 €.

A cette fin, il est nécessaire de signer une convention avec le sou des écoles pour le remboursement des frais de spectacles à la Commune.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Sou des écoles de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES qui accepte par la signature de cette convention, la prise en charge de ces spectacles et tout document s'y rapportant.

PRÉPARATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

En préambule de la présentation des projets des Budgets Primitifs 2024 de la commune et du photovoltaïque, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une rencontre avec la Conseillère aux Décideurs Locaux de la Direction départementale des Finances Publiques s'est tenue en mairie le 12-03. Cette dernière a pu constater la bonne santé financière de la commune, corroborée par les données figurant sur le document de valorisation financière et fiscale établi par les services de la Direction départementale des Finances Publiques au titre de l'année 2023 et présenté par le Maire au Conseil Municipal.

Lors de cette rencontre, ont été présentés les projets de budgets établis à la suite de la réunion du Conseil Municipal du 12-02 dernier, au cours de laquelle ont été listés les projets d'investissement prévus pour l'année 2024.

Suite au retour des propositions des différentes commissions, les travaux suivants ont été retenus :

– Commission des Bâtiments - Espaces Communaux

- Projet photovoltaïque

- Finalisation de l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture sud de la salle des fêtes
- Finalisation de la construction d'une ombrière photovoltaïque sur le parking intermédiaire de la salle des fêtes

- Autres projets

- Achat et installation de cuves de récupération d'eaux pluviales des toits de l'ombrière supportant les panneaux photovoltaïques
- Installation de butées de porte à la salle des fêtes (SAS entrée et cuisine)
- Réfection de la façade Est de l'école
- Réfection du soubassement de la façade Nord de l'école
- Remplacement du four de la cantine de l'école
- Nettoyage de la façade Ouest de l'atelier municipal.
- Création d'une mezzanine de rangement dans l'atelier municipal
- Démoussage du toit de l'église
- Achat d'un véhicule utilitaire électrique en remplacement du Renault « Kangoo »
- Achat de guirlandes d'illuminations de Noël
- Réfection du sol d'un logement communal « Rue de Fontenailles »
- Travaux de plomberie et chauffage à la Mairie et dans le logement de l'étage
- Achat d'un ordinateur portable pour la Mairie
- Achat d'un karcher thermique
- Achat d'un chariot de ménage pour l'école

- Commission voirie – cimetière
- Réfection et marquage de la route d'Hurigny
- Réaménagement des trottoirs du Chemin du Gros Mont
- Création d'un espace de stationnement en gravier sur une partie enherbée à proximité de l'école
- Reprise des marquages au sol insuffisamment visibles sur l'ensemble de la commune
- Remplacement de panneaux de signalisation défectueux
- Entretien des accotements et buissons par une entreprise
- Installation d'une vidéoprotection et d'un éclairage autonome au PAV de la Route de Verzé
- Déplacement et réfection du portail de la partie basse du cimetière
- Étude par un cabinet spécialisé de l'aménagement de l'extension future du cimetière
- Commission Écoles
- Achat de coussins, matelas, un poste CD, une bibliothèque, un tableau blanc
- Achat de deux ordinateurs portables

Les projets des budgets principal et photovoltaïque ont reçu l'aval de la Conseillère aux Décideurs Locaux.

Le vote des budgets aura lieu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal fixée au 08-04 prochain.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les travaux

Photovoltaïque

Quatre panneaux n'ont pu être installés sur l'ombrière car endommagés à la suite du transport sur site. La société ALHENA procédera à leur mise en place et au raccordement de l'installation dès lors qu'ENEDIS aura terminé les travaux nécessaires à l'injection de l'électricité sur le réseau électrique. La finalisation des travaux est prévue dans le courant du mois de juin.

M. ANDRÉ M. informe le Conseil Municipal :

Travaux dans les logements locatifs du 97 Rue de Fontenailles

Les travaux de l'appartement T2 sont terminés. Le logement est offert à la location.

Dans l'appartement T3, les travaux de peinture, pose d'un nouveau sol, plomberie et électricité sont en cours d'exécution.

Infos

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que les services de Mâcon Beaujolais Agglomération et les employés communaux procéderont à la mise en place du composteur collectif sur la plateforme réalisée à cet effet, aux abords de l'école, le 28-03 après-midi.

Cette installation qui associera les enfants de l'école se déroulera en présence de Mme Fatima CORUCHO, maître composteur de MBA.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la 11^{ème} quinzaine nationale du compostage de proximité relayée par les services de MBA.

Les habitants de Chevagny sont invités à participer à l'animation qui aura lieu le même jour à 18 heures sur le site et au cours de laquelle Mme CORUCHO proposera une initiation au compostage et communiquera sur les règles importantes à connaître en la matière.

- Une réunion de préparation de la fête champêtre du 06-07 est fixée au 26-03.
- Les élections européennes se dérouleront le 09-06 prochain.

La prochaine réunion est prévue le lundi 8 avril 2024, à 20 h.

Procès-Verbal arrêté par le Conseil Municipal, lors de sa séance du 8 avril 2024.

Le Maire,
Philippe COMMERÇON

La secrétaire de séance,
Muriel DERRUAZ